



Compétences cliniques pour la pratique des Consultant(e)s en Lactation certifié(e)s par le Comité International d'Examen (IBCLC)

Les personnes que le Comité International d'Examen (IBLCE®) a certifiées en tant qu'IBCLC® ont prouvé qu'elles possédaient des connaissances spécialisées et une expertise clinique en allaitement et lactation humaine.

La liste des compétences cliniques englobe les responsabilités et les activités qui font partie de l'activité des IBCLC. Elle a pour but d'informer le public du domaine dans lequel les IBCLC sont capables de fournir une prise en charge sûre, compétente et fondée sur les données scientifiques. Ces *Compétences Cliniques pour la pratique des IBCLC* s'appliquent dans tous les pays, quel que soit le cadre dans lequel exerce l'IBCLC. Il est bien entendu que l'IBCLC agira dans les limites de sa formation, de son expertise, de sa culture et du cadre de son exercice.

1. L'IBCLC a le devoir de respecter les standards de la profession et devra :

- Se comporter de manière professionnelle, en se conformant au *Code de Déontologie des IBCLC*, au *Cadre de la Pratique des IBCLC* et aux *Compétences Cliniques*, dans sa pratique.
- Evaluer de façon critique et intégrer dans sa pratique les données scientifiques, dans le respect des lois en vigueur là où il/elle travaille.
- Tenir ses connaissances à jour afin d'améliorer ses compétences et de conserver la validité de sa certification.

2. L'IBCLC a le devoir de protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel et devra :

- Fournir des informations validées, par les moyens les plus variés comme la rédaction de feuillets informatifs pour les usagers, le conseil, le développement de formations et de campagnes multimédia sur l'allaitement et la lactation humaine à destination des femmes, des familles, des professionnels de santé et de la collectivité.
- Participer à l'élaboration de politiques au niveau mondial, national et local, qui protègent, encouragent et soutiennent l'allaitement ou la consommation de lait maternel par l'enfant dans toutes les situations, y compris d'urgence.
- Se faire partout l'avocat des mères allaitantes, de leurs enfants et de leurs familles, et promouvoir l'allaitement comme la norme universelle pour l'alimentation des enfants.

- Soutenir les pratiques qui encouragent l'allaitement et décourager les pratiques qui interfèrent avec lui. Pour cela, l'IBCLC devra :
 - Promouvoir les principes de l'Initiative Hôpital Ami des Bébés.
 - Choisir avec soin la méthode d'alimentation, quand il est nécessaire de supplémenter l'enfant, et utiliser des stratégies qui maintiendront l'allaitement pour répondre au projet maternel.
 - Promouvoir les principes de la Stratégie Globale de l'OMS pour l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant.

3. L'IBCLC a le devoir de fournir aux mères et aux familles des services compétents et il/elle effectuera un examen complet de la mère, de l'enfant et de l'alimentation par rapport à la lactation. Il/elle veillera par exemple à :

Compétences en anamnèse et évaluation

- Recueillir l'autorisation de la mère pour s'occuper d'elle et de son bébé.
- Vérifier les objectifs de la mère pour son allaitement.
- Utiliser des compétences et des techniques de conseil adéquates.
- Respecter l'origine ethnique, les croyances, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge et la nationalité de la mère.
- Recueillir les antécédents pour ce qui concerne la lactation.
- Identifier les événements, avant la conception, durant la grossesse, pendant le travail et à l'accouchement, qui peuvent avoir un effet négatif sur l'allaitement.
- Pratiquer un examen des seins pour déterminer si leur modification correspond à une fonction et une lactation adéquates.
- Evaluer l'état physique, mental et psychologique de la mère.
- Evaluer les soutiens dont la mère peut bénéficier dans son environnement et les défis éventuels à surmonter.

Compétences pour assister la dyade mère-enfant dans l'allaitement

- Encourager le contact peau à peau ininterrompu du nouveau-né et de sa mère.
- Aider la mère et la famille à identifier les signes montrant que le nouveau-né est prêt à téter ainsi que ses états comportementaux.
- Faire un examen de l'anatomie de la bouche du bébé et évaluer ses réponses et réflexes neurologiques.
- Aider la mère et le bébé à s'installer confortablement pour l'allaitement.
- Identifier une prise du sein correcte.
- Evaluer un transfert de lait efficace.
- Evaluer une prise de lait adéquate par l'enfant.
- Evaluer la normalité du comportement et des étapes de développement chez l'enfant.
- Suggérer quand et comment stimuler un enfant somnolent pour qu'il soit alimenté.
- Fournir à la mère des informations scientifiques pour l'aider à faire des choix éclairés concernant l'allaitement.

- Informer la mère et sa famille sur l'utilisation de la sucette y compris sur le risque éventuel pour la lactation.
- Informer la mère et sa famille sur l'importance de l'allaitement exclusif pour la santé de la mère et de l'enfant et sur les risques de l'utilisation des substituts du lait maternel (lait industriel).
- Informer la mère sur l'expression manuelle de son lait et lui montrer comment la pratiquer.
- Fournir à la mère des informations et des conseils pour éviter et résoudre les douleurs et dommages aux mamelons.
- Fournir à la mère des informations et des conseils pour éviter et résoudre l'engorgement, les canaux obstrués et la mastite.
- Fournir à la mère des informations et des conseils pour minimiser le risque de Mort Subite du Nourrisson (MSN).
- Donner des informations sur les méthodes de planification des naissances, y compris la Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA), et leur impact sur l'allaitement.
- Aider la mère et la famille à identifier des stratégies pour faire face aux problèmes psychologiques du péripartum (dépression prénatale, tristesse passagère ou « baby blues », dépression du post-partum, angoisse et psychose) et à recourir aux ressources de la collectivité.
- Fournir de l'information sur le passage de l'enfant à une alimentation familiale adéquate.
- Fournir de l'information sur le sevrage, quand c'est approprié, y compris sur les soins pour les seins et la préparation ainsi que l'utilisation des substituts du lait maternel selon les Recommandations de l'OMS pour la sécurité de la préparation, de la conservation et de la manipulation des préparations en poudre pour nourrissons.
- Calculer les besoins de l'enfant, en volume et en calories.
- Evaluer la production lactée de la mère et lui donner les informations pour augmenter ou réduire sa lactation si nécessaire.
- Evaluer la croissance de l'enfant allaité selon les courbes de l'OMS.
- Informer la mère sur les comportements normaux de l'enfant, les signes qui montrent qu'il est prêt à manger et les comportements alimentaires courants.

Compétences générales en résolution de problèmes

- Identifier les problèmes réels ou potentiels et les facteurs qui peuvent influencer la réussite par la mère de son projet d'allaitement.
- Aider et soutenir la mère à développer, mettre en application et évaluer un plan de conduite de l'allaitement approprié, acceptable et réalisable, utilisant toutes les ressources disponibles.
- Faciliter l'allaitement pour les enfants médicalement fragiles ou en mauvaise condition physique.
- Evaluer en quoi chaque dyade et situation d'allaitement est unique et en quoi ceci influence l'allaitement.
- Savoir offrir une aide préventive pour réduire les risques potentiels encourus par la mère allaitante et son enfant.
- Evaluer et proposer des stratégies pour initier et continuer l'allaitement en cas de difficultés.

Compétences dans l'utilisation des techniques et du matériel

- Evaluer de façon critique les indications, contre-indications et l'utilisation des techniques, appareils et dispositifs qui peuvent aider ou nuire à la poursuite de l'allaitement, y compris les méthodes alternatives d'alimentation.
- Evaluer, critiquer et faire la démonstration de l'utilisation des techniques et dispositifs d'aide à l'allaitement : ce qui implique de repérer les dispositifs commercialisés sans preuve de leur utilité et qui peuvent nuire à la poursuite de l'allaitement.
- Evaluer de façon critique comment les techniques et dispositifs peuvent être utilisés pour initier ou poursuivre l'allaitement dans certaines circonstances.
- Fournir à la mère de l'information validée par la recherche sur l'utilisation des techniques et dispositifs.

Développer, mettre en place et évaluer un plan individualisé d'alimentation en concertation avec la mère

- Utiliser les principes de la pédagogie pour adultes.
- Choisir de façon appropriée les aides pédagogiques.
- Fournir les informations sur les ressources de soutien à l'allaitement dans la collectivité.
- Donner des informations validées par la recherche sur l'usage par la mère allaitante de médicaments (en vente libre ou sur ordonnance), d'alcool, de tabac et de drogues illicites, y compris leur impact possible sur la lactation et sur la sécurité de l'enfant.
- Donner des informations validées par la recherche sur le recours à des thérapies alternatives pendant la lactation, leur impact sur la production lactée maternelle et leur effet sur l'enfant.
- Prendre en compte les aspects culturels, psychosociaux et nutritionnels en relation avec l'allaitement.
- Apporter le soutien et les encouragements qui donnent aux mères les moyens de réussir leur projet d'allaitement.
- Utiliser des compétences efficaces en conseil et communication dans les relations avec les usagers et les autres membres de l'équipe soignante.
- Appliquer les principes des soins centrés sur la famille tout au long de la relation de collaboration et de soutien avec les usagers.
- Aider la mère à prendre des décisions éclairées pour elle-même et son enfant.
- Adapter les informations dispensées aux capacités de compréhension de la mère.
- Faire le point avec la mère pour évaluer les informations qu'elle a comprises.

4. L'IBCLC a le devoir de fournir un compte-rendu véridique et complet à la mère, et/ou au professionnel de santé qui est responsable de l'enfant et aux interlocuteurs du système de santé ; aussi, l'IBCLC devra :

- Obtenir le consentement de la mère pour accéder à ou révéler une information, en cas de nécessité, en accord avec la réglementation en vigueur.
- Fournir, lorsque c'est requis, des évaluations écrites.
- Tenir des dossiers de tous les usagers, avec leurs coordonnées, les évaluations, les plans d'alimentation, les recommandations faites et l'évaluation de la conduite de soin.

- Assurer l'archivage des dossiers sur les durées en accord avec la réglementation en vigueur.

5. L'IBCLC a le devoir de préserver la confidentialité et devra :

- Respecter la vie privée, la dignité et le droit à la confidentialité des mères et des familles, sauf dans les cas où la loi impose le signalement d'un danger pour la mère et/ou l'enfant.

6. L'IBCLC a le devoir d'agir de façon professionnelle et devra :

- Aider les familles à prendre des décisions sur l'alimentation de leurs enfants en fournissant des informations validées par la recherche et libres de tout conflit d'intérêt.
- Assurer le suivi demandé et/ou nécessaire.
- Savoir référer de façon appropriée aux professionnels de santé et aux services de la collectivité, selon l'urgence de la situation.
- Travailler en collaboration avec l'équipe de soins pour offrir des services coordonnés aux familles.
- Signaler immédiatement à l'IBLCE toute condamnation pour un délit ou un crime commis tombant sous le coup de la loi en vigueur là où il/elle exerce, et toute sanction professionnelle.
- Avertir immédiatement l'IBLCE s'il/elle a connaissance d'un(e) IBCLC dont la pratique sort du *Cadre de la Pratique des IBCLC*, et/ou qui ne respecte pas le *Code de Déontologie des IBCLC* ou les *Compétences Cliniques pour la pratique des IBCLC*.

Où l'IBCLC peut-il/elle acquérir des compétences ?

L'IBCLC peut accroître ses compétences dans de très nombreux cadres : hôpitaux, dispensaires, cabinets libéraux, etc.